

# Ethiopie

**Mise à jour: développements jusqu'en juin 2009**

Peter K. Meyer

Weyermannsstrasse 10  
Postfach 8154  
CH-3001 Bern

Für Paketpost:  
Weyermannsstrasse 10  
CH-3008 Bern

T++41 31 370 75 75  
F++41 31 370 75 00

info@osar.ch  
www.osar.ch

PC-Konto  
30-16741-4  
Spendenkonto  
PC 30-1085-7

**Berne, 11 juin 2009**

Indications sur l'auteur: Peter K. Meyer exerce l'activité de coach, conseiller et expert indépendant dans les domaines démocratisation, gestion constructive des conflits et promotion de la paix.

## Impressum

**EDITEUR**

 Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR  
Case postale 8154, 3001 Berne  
Tél. 031 370 75 75  
Fax 031 370 75 00  
E-mail: [info@osar.ch](mailto:info@osar.ch)  
Internet: [www.osar.ch](http://www.osar.ch)  
Compte CCP: 30-1085-7

**AUTEUR**

Peter K. Meyer

**VERSIONS**

allemand, français

**COPYRIGHT**

© 2009  Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR, Berne  
copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Situation politique .....</b>	<b>2</b>
2.1	Les élections de 2005: percée démocratique, protestations et répression.....	2
2.2	Scission de l'opposition.....	4
2.3	Restriction drastique du champ d'action de la société civile .....	5
<b>3</b>	<b>Situation en matière de sécurité.....</b>	<b>6</b>
3.1	Situation générale .....	6
3.2	Vaste offensive en Ogaden .....	7
3.3	Le conflit frontalier entre l'Ethiopie et l'Erythrée .....	7
3.4	L'intervention éthiopienne en Somalie .....	8
3.5	Relations entre les groupes ethniques et les communautés religieuses .	9
<b>4</b>	<b>Constitution et système judiciaire.....</b>	<b>10</b>
4.1	La Constitution éthiopienne de 1995.....	10
4.2	Le système judiciaire éthiopien.....	11
4.3	La garantie des droits de l'homme .....	12
<b>5</b>	<b>Droits de l'homme: catégories de personnes menacées .....</b>	<b>13</b>
5.1	Situation générale des droits de l'homme .....	13
5.2	Groupes de personnes à risque .....	13
5.2.1	Les membres des groupes d'opposition armés .....	13
5.2.2	Les membres des groupes d'opposition légaux.....	14
5.2.3	Les collaborateurs d'organisations non gouvernementales .....	14
5.2.4	Les médias .....	15
5.2.5	Les syndicalistes .....	15
5.2.6	Les femmes et les enfants .....	16
5.2.7	Les homosexuels.....	16
5.2.8	Les membres du Dergue.....	16
5.2.9	Les Erythréens et les Ethiopiens d'origine érythréenne .....	17
<b>6</b>	<b>Situation humanitaire et socio-économique.....</b>	<b>17</b>
6.1	Boom économique et inflation galopante.....	17
6.2	Soins de santé .....	20
<b>7</b>	<b>Retours.....</b>	<b>20</b>
7.1	Situation des personnes de retour .....	20
7.2	Le programme d'aide au retour.....	21
7.3	Les requérants d'asile en Suisse .....	21

## 1 Introduction

La présente analyse porte sur les développements de politique intérieure qui ont contribué depuis octobre 2006 à réduire encore davantage la marge de manœuvre de la société civile. Elle fait suite à la mise à jour d'octobre 2006.

La situation politique actuelle en Ethiopie est fortement marquée par les élections générales prévues en 2010. Le gouvernement du Premier ministre Meles Zenawi, qui a visiblement surmonté les effets de la crise provoquée par les élections de 2005 et les succès inattendus de l'opposition, a repris le contrôle de la situation. L'opposition, encore relativement forte en 2005, est désormais fractionnée et affaiblie. La coalition gouvernementale a pratiquement remporté la totalité des sièges à pourvoir lors des élections partielles et des élections communales d'avril 2008.

Cette victoire électorale quasi stalinienne s'explique par le renforcement des contrôles intérieurs par le gouvernement ainsi que par une nouvelle entrave de la liberté d'action de l'opposition. Dans ce contexte s'inscrivent la nouvelle loi sur les médias, qui musèle la presse, et plus particulièrement la nouvelle loi sur les ONG, qui remet en cause le travail, voire l'existence d'un grand nombre d'organisations non gouvernementales éthiopiennes. Un terme semble ainsi avoir été mis au lent processus de démocratisation qui précéda les élections de 2005.

La situation générale en matière de sécurité est fragile et pourrait se dégrader encore à court terme dans toutes les régions du pays. Dans les zones frontalières, les affrontements entre des groupes d'opposants armés et les forces de sécurité ou les violences à caractère ethnique sont de plus en plus fréquents. Depuis 2006, le nombre d'attentats à la bombe avec des morts et des blessés augmente à Addis Ababa et dans d'autres villes du pays. Les organes de sécurité éthiopiens signalent un risque accru d'attentats terroristes.

La non résolution du conflit frontalier augmente les tensions avec l'Erythrée et la situation en Somalie est une autre source potentielle de conflit. En dépit du retrait des troupes éthiopiennes de Somalie, les séquelles de cet engagement risquent d'enflammer la région.

Les organisations des droits de l'homme rapportent de graves violations. Notamment dans l'Ogaden, où la situation humanitaire est particulièrement dégradée suite à la persistance du conflit entre les forces de sécurité et le Front national de libération de l'Ogaden (*Ogaden National Liberation Front, ONLF*) ainsi qu'à la proclamation de l'état d'exception.

## 2 Situation politique

### 2.1 Les élections de 2005: percée démocratique, protestations et répression

Constitutionnellement, l'Éthiopie est une démocratie parlementaire, qui est gouvernée par la coalition gouvernementale du Front populaire démocratique révolutionnaire éthiopien (*Ethiopian Peoples' Revolutionary Democratic Front, EPRDF*) depuis la chute du régime socialiste du Dergue de Mengistu en 1991.<sup>1</sup> Les élections parlementaires, qui furent l'événement le plus marquant de ces dernières années, avaient été précédées d'une libéralisation sans précédent du système politique éthiopien. Jusqu'à cette date, les partis d'opposition ne jouaient pratiquement aucun rôle et le gouvernement était certain de remporter les élections.

La libéralisation politique a eu des conséquences inattendues, en particulier dans les villes: du jour au lendemain, on a vu émerger une presse critique et en quelques semaines naître une solide opposition. Le gouvernement, qui reconnut trop tard la menace qui pesait sur son pouvoir, y mit un terme à la toute dernière minute. Dans les régions rurales, l'*EPRDF* envoya les comités de développement locaux expliquer aux électeurs, que sans lui, il n'y aurait pas de développement à l'avenir.<sup>2</sup> Les Éthiopiens vécurent néanmoins des élections relativement libres et équitables.<sup>3</sup> Les plaintes de l'opposition portèrent principalement sur des manipulations lors du dépouillement des bulletins de vote.

Lors des élections de 2005, l'opposition parlementaire se composait en gros de deux coalitions, la Coalition pour l'unité et la démocratie (*Coalition for Unity and Democracy, CUD*)<sup>4</sup> et le Front éthiopien des forces démocratiques unies (*United Ethiopian Democratic Forces, UEDF*)<sup>5</sup> ainsi que du Mouvement fédéraliste démocratique Oromo (*Oromo Federalist Democratic Movement, OFDM*). Alors que jusqu'en 2005, l'opposition était pratiquement absente du parlement fédéral et des parlements régionaux, elle réalisa une percée historique à ces élections. D'après les résultats

<sup>1</sup> La coalition gouvernementale *EPRDF* est une alliance de quatre partis: *Oromo People's Democratic Organization (OPDO)*, *Amhara National Democratic Movement (ANDM)*, *South Ethiopian People's Democratic Front (SEPDF)* et *Tigray People's Liberation Front (TPLF)*, qui est le membre le plus influent.

<sup>2</sup> Fondation Heinrich Böll: Politischer Jahresbericht Äthiopien, Juli 2005 – Juli 2006: [www.boell.de/downloads/weltweit/Pol\\_Jb\\_Aethiopien\\_2005\\_2006.pdf](http://www.boell.de/downloads/weltweit/Pol_Jb_Aethiopien_2005_2006.pdf).

<sup>3</sup> Le rapport final de la mission d'observation électorale de l'Union européenne, par ailleurs fort critique, arrive à la même conclusion: Ethiopia. Legislative Elections 2005. European Union Election Observation mission. Final Report: [http://ec.europa.eu/external\\_relations/human\\_rights/eu\\_election\\_ass\\_observ/ethiopia/2005\\_final\\_report.pdf](http://ec.europa.eu/external_relations/human_rights/eu_election_ass_observ/ethiopia/2005_final_report.pdf).

<sup>4</sup> Au moment des élections, la *CUD* était formée des quatre parties suivants: *Ethiopian Democratic League (EDL)*, *All Ethiopian Unity Party (AEUP)*, *United Ethiopian Democratic Party-Medhin Party (UEDP)* – qui a quitté la coalition après les élections– et *Rainbow Ethiopia: Movement for Democracy and Social Justice (RE:MDSJ)*.

<sup>5</sup> L'*UEDF* est composée des parties du Sud suivants à forte composante ethnique: *Oromo National Congress (ONC)*, *Ethiopian Social Democratic Federal Party (ESDFP)*, *Southern Ethiopia People's Democratic Coalition SEPDC*, *All-Amhara People's Organization (AAPO)* et *Ethiopian Democratic Unity Party (EDUP)*.

officiels, l'opposition a obtenu près d'un tiers des sièges au parlement fédéral et une forte majorité des mandats au parlement de la ville-Etat d'Addis Ababa.<sup>6</sup>

En dépit de sa victoire aux élections, la marge de manoeuvre de l'opposition resta limitée. Pressentant une défaite, le gouvernement retira à la future municipalité d'Addis Ababa des compétences-clés, comme la perception d'importantes sources d'impôts directs et plaça les forces de police sous le contrôle du gouvernement fédéral. Au plan national, l'ancien parlement sous la domination de l'*EPRDF* modifia à sa dernière séance de juin 2005 son règlement intérieur de façon à imposer dans le futur une majorité de 50,1 pour cent pour l'établissement de l'ordre du jour ou le dépôt de motions. Ce qui dans le nouveau parlement privait l'opposition de toute possibilité de mener une politique d'opposition constructive et conduisit une partie de celle-ci à boycotter les travaux parlementaires.<sup>7</sup>

L'opposition contesta les élections en raison d'irrégularités dans le décompte des voix et de la publication tardive des résultats, un avis partagé par le rapport final critique de la mission d'observation électorale de l'UE.<sup>8</sup> L'opposition en appela à des protestations de masse, allant jusqu'à une grève générale, qui déclenchèrent de graves troubles en juin et novembre 2005. Le gouvernement fit appel aux forces de sécurité qui réprimèrent les troubles avec violence. D'après une commission d'enquête parlementaire, ces troubles auraient fait au total 193 morts et 765 blessés.<sup>9</sup> Plus de 20'000 personnes furent arrêtées, dont les principaux leaders de l'opposition accusés de haute trahison et d'incitation au génocide.<sup>10</sup>

La majeure partie des personnes arrêtées fut libérée les mois suivants sans mise en accusation tandis que plus d'une centaine de leaders de l'opposition, de journalistes et de collaborateurs d'ONG restèrent en prison.<sup>11</sup> Après plus de 16 mois sous les verrous sans mise en accusation formelle, plusieurs journalistes et quelques représentants d'ONG furent relâchés en avril 2007 à la surprise générale. Les personnes restées en prison, principalement des membres de la direction de la CUD, furent accusées de tentative de coup d'Etat et en juillet 2007 condamnées à des peines sévères, la plupart d'entre elles à la prison à vie. Les personnes condamnées furent grâciées peu après par le Président éthiopien à l'occasion des célébrations du deuxième millénaire éthiopien.<sup>12</sup> Il s'agissait alors pour la direction de l'*EPRDF* non pas d'une tentative de réconciliation nationale mais d'une manoeuvre politique visant à

---

<sup>6</sup> Les résultats officiels des élections parlementaires sont publiés sur le site: [www.ethiopar.net/type/English/hopre/pose.pdf](http://www.ethiopar.net/type/English/hopre/pose.pdf).

<sup>7</sup> Fondation Heinrich Böll: Politischer Jahresbericht Äthiopien, Juli 2005 – Juli 2006: [www.boell.de/downloads/weltweit/Pol\\_Jb\\_Aethiopien\\_2005\\_2006.pdf](http://www.boell.de/downloads/weltweit/Pol_Jb_Aethiopien_2005_2006.pdf).

<sup>8</sup> Rapport final de la mission d'observation électorale de l'UE: Ethiopia. Legislative Elections 2005. European Union Election Observation mission. Final Report: [http://ec.europa.eu/external\\_relations/human\\_rights/eu\\_election\\_ass\\_observ/ethiopia/2005\\_final\\_report.pdf](http://ec.europa.eu/external_relations/human_rights/eu_election_ass_observ/ethiopia/2005_final_report.pdf).

<sup>9</sup> Amnesty International: Report 2007, Ethiopia Country Report, London 2007: [www.amnesty.org/en/region/ethiopia/report-2007](http://www.amnesty.org/en/region/ethiopia/report-2007).

<sup>10</sup> Fondation Heinrich Böll: Politischer Jahresbericht Äthiopien, Juli 2005 – Juli 2006: [www.boell.de/downloads/weltweit/Pol\\_Jb\\_Aethiopien\\_2005\\_2006.pdf](http://www.boell.de/downloads/weltweit/Pol_Jb_Aethiopien_2005_2006.pdf).

<sup>11</sup> Amnesty International: Report 2008, Ethiopia Country Report, London 2008: [www.amnesty.org/en/region/ethiopia/report-2008](http://www.amnesty.org/en/region/ethiopia/report-2008).

<sup>12</sup> L'Ethiopie utilise le calendrier julien qui est décalé de 7 ans et 9 mois par rapport à notre calendrier grégorien. L'avènement du deuxième millénaire y fut donc célébré seulement le 11 septembre 2007.

convaincre les bailleurs de fonds internationaux de la bonne volonté du gouvernement.

## 2.2 Scission de l'opposition

A leur sortie de prison, les membres de la direction de la CUD se déchirèrent et le parti fut divisé en plusieurs fractions, ce qui entraîna le clivage de la fraction parlementaire. Le collège électoral national essaya par tous les moyens d'affaiblir l'opposition en autorisant une scission non significative politiquement du nom CUD et du symbole qui y était attaché. Le groupe politique le plus important du pays se vit ainsi contraint de fonder et de faire enregistrer un nouveau parti. En dépit des obstacles administratifs et politiques le nouveau parti Unité pour la démocratie et la justice (*Unity for Democracy and Justice, UDJ*) fut fondé en juin 2008, trop tard pour participer aux élections législatives partielles d'avril 2008.<sup>13</sup>

Tandis que l'*UDJ* n'a pas réussi à se faire enregistrer officiellement pour les élections partielles, les autres partis d'opposition représentés au Parlement, l'*UEDF* et l'*OFDM*, boycottèrent les élections d'avril 2008. Les deux partis se sont plaints du rejet par le collège électoral d'une grande partie de leurs candidats ainsi que de menaces proférées contre leurs sympathisants, dont certains se sont vu supprimer leur aide alimentaire à titre de rétorsion. Il n'est donc pas étonnant que la coalition gouvernementale *EPRDF* ait remporté haut la main ces élections. Son succès le plus marquant est d'avoir remporté avec ses alliés la quasi totalité des plus de trois millions de sièges à pourvoir au niveau des conseils communaux et de district.<sup>14</sup>

Le 22 mai 2006, les représentants radicaux de l'opposition, qui avaient perdu tout espoir de changement de pouvoir démocratique, ont créé l'Alliance pour la paix et la démocratie (*Alliance for Freedom and Democracy, AFD*) appelant à la libération de l'Ethiopie par tous les moyens.<sup>15</sup> L'*AFD* comprend non seulement l'aile la plus radicale de la CUD et de l'*UEDF* mais aussi les groupes d'opposition armés, le Front populaire patriotique éthiopien (*Ethiopian Peoples' Patriotic Front, EPPF*), le Front Oromo de libération (*Oromo Liberation Front, OLF*), le Front national de libération de l'Ogaden (*Ogaden National Liberation Front, ONLF*) et le Front de libération Sidama (*Sidama Liberation Front, SLF*). Depuis 2006, les attentats à la bombe et les actions de l'opposition armée se multiplient.<sup>16</sup> L'augmentation du nombre d'attentats est, d'une part, l'expression des tensions politiques régionales persistantes<sup>17</sup> et, d'autre

<sup>13</sup> Kirubel Tadesse: UDJ holds founding congress, names Birtukan Chair MP Temesgen among deputies. Capital, 22 juin 2008: [www.capitalethiopia.com/archive/2008/june/week4/local\\_news.htm#7](http://www.capitalethiopia.com/archive/2008/june/week4/local_news.htm#7).

<sup>14</sup> United States Department of State: 2008 Country Report on Human Rights Practices – Ethiopia, 25 février 2009, p. 17 s.: [www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm](http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm).

<sup>15</sup> Voir le communiqué relatif au congrès de fondation de l'AFD du 22 mai 2006 à Utrecht: [http://nazret.com/blog/index.php?blog=16&title=formation\\_of\\_alliance\\_for\\_freedom\\_amd\\_de&more=1&c=1&tb=1&pb=1](http://nazret.com/blog/index.php?blog=16&title=formation_of_alliance_for_freedom_amd_de&more=1&c=1&tb=1&pb=1) und die Meldung von BBC News: Ethiopia Party in Rebel Alliance, 22. Mai 2006: <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/5005980.stm>.

<sup>16</sup> Voir les commentaires sur la situation en matière de sécurité en Ethiopie au chapitre 3.

<sup>17</sup> Voir: Human Rights Watch: Collective Punishment. War Crimes and Crimes against Humanity in the Ogaden area of Ethiopia's Somali Region, 12 juin 2008: [www.hrw.org/sites/default/files/reports/ethiopia0608\\_1.pdf](http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/ethiopia0608_1.pdf). Voir également les commentaires détaillés sur la situation en matière de sécurité en Ethiopie au chapitre 3.

part, une réaction à la répression accrue et à la restriction massive du champ d'action légal de l'opposition.<sup>18</sup>

## 2.3 Restriction drastique du champ d'action de la société civile

Bien que les circonstances exactes demeurent inconnues, l'arrestation le 24 avril 2009 d'au moins 35 personnes ne peut être vue que comme un durcissement de la répression. D'après le gouvernement, il s'agirait de membres du groupe d'opposition «Ginbot 7»<sup>19</sup>, accusés de complot contre le gouvernement.<sup>20</sup> Le gouvernement essaya par une répression accrue et en muselant l'opposition d'empêcher toute mauvaise surprise, aussi improbable soit-elle, aux élections de 2010. Le même but serait visé par la nouvelle loi sur les médias et, plus particulièrement par la nouvelle loi sur les ONG, qui met en péril le travail, voire l'existence même de nombreuses organisations non gouvernementales éthiopiennes.

La nouvelle loi sur la presse fut adoptée par le Parlement le 1er juillet 2008. Même si la version originale a été modifiée sur certains points après des protestations violentes, cette loi reste très restrictive dans son essence. Elle prévoit, entre autres, que l'Etat sera seul compétent pour l'homologation des médias, que les infractions même les plus minimes seront sanctionnées par de très lourdes amendes et que toute publication pourra être saisie au nom de la «sécurité nationale».<sup>21</sup> Cette loi ne modifiera en rien le paysage médiatique éthiopien, qui est déjà sévèrement contrôlé par l'Etat.<sup>22</sup> Ni la situation déjà précaire des journalistes: dans les médias publics, l'autocensure est largement pratiquée alors que la liberté d'opinion et la liberté de la presse sont inscrites dans la Constitution, les journalistes et les éditeurs de journaux critiques font régulièrement l'objet ces dernières années d'intimidations, de harcèlements, d'emprisonnements et de condamnations arbitraires.<sup>23</sup>

<sup>18</sup> Peter Heinlein: Potential For Violence Shadows Ethiopia's 2010 Election, VOA News, 6 mai 2009: [www.voanews.com/english/2009-05-06-voa51.cfm](http://www.voanews.com/english/2009-05-06-voa51.cfm).

<sup>19</sup> Le groupe d'opposition «Ginbot 7» ou «15 Mai», qui doit son nom à la date à laquelle les élections de 2005 furent contestées, a été fondé par Berhanu Nega, qui fut élu président de la ville-État d'Addis Ababa. Comme un grand nombre de ses collègues de l'opposition, il fut emprisonné, condamné et finalement gracié. A sa libération, Berhanu Nega émigra aux Etats-Unis où il enseigne à l'Université de Bucknell. Pour les objectifs de «Ginbot 7» voir la page Web officielle de l'organisation: [www.ginbot7.org/index.htm](http://www.ginbot7.org/index.htm).

<sup>20</sup> Voir Peter Heinlein: Ethiopia arrests 35 Suspects in Alleged Coup Plot, VOA News, 26 avril 2009: [www.voanews.com/english/2009-04-26-voa1.cfm](http://www.voanews.com/english/2009-04-26-voa1.cfm); Peter Heinlein: Ethiopia Denies Coup Plot, Calls 40 Detainees 'Desperadoes', VOA News, 2 mai 2009: [www.voanews.com/english/2009-05-02-voa5.cfm](http://www.voanews.com/english/2009-05-02-voa5.cfm) und Amnesty International: Ethiopia: Government must reveal fate of political prisoners, 5. Mai 2009: [www.amnesty.org/en/for-media/press-releases/ethiopia-government-must-reveal-fate-political-prisoners-20090505](http://www.amnesty.org/en/for-media/press-releases/ethiopia-government-must-reveal-fate-political-prisoners-20090505). «Ginbot 7» rejette toute responsabilité dans cette affaire et y voit bien plus une réaction de panique du gouvernement, ainsi que de l'armée – parmi les personnes emprisonnées se trouvaient semble-t-il un général et plusieurs officiers – confronté à une opposition croissante. Voir à ce sujet la déclaration dans la presse de «Ginbot 7»: Meles Zenawi's Regime Recent Panic Is Not Without Cause, 7 mai 2009: [www.ginbot7.org/Ginbot\\_7\\_PressRelease\\_07\\_May\\_2009.htm](http://www.ginbot7.org/Ginbot_7_PressRelease_07_May_2009.htm).

<sup>21</sup> United States Department of State: 2008 Country Report on Human Rights Practices – Ethiopia, 25 février 2009, p. 10 ss.: [www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm](http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm).

<sup>22</sup> La télévision et la plupart des radios sont placés sous le contrôle de l'Etat. Dans la presse écrite, on compte plus d'une vingtaine de publications privées, dont l'audience est limitée. Freedom House: Freedom Of The Press – Ethiopia (2008): [www.freedomhouse.org/template.cfm?page=251&country=7392&year=2008](http://www.freedomhouse.org/template.cfm?page=251&country=7392&year=2008).

<sup>23</sup> Dans le classement mondial de la liberté de la presse de Reporters sans frontières en 2008, l'Ethiopie occupe la 142e place sur 173 pays: [www.rsf.org/-barometre-.html](http://www.rsf.org/-barometre-.html). Voir aussi le rapport annuel 2008 sur l'Ethiopie de Reporters sans frontières: [www.rsf.org/article.php3?id\\_article=25387](http://www.rsf.org/article.php3?id_article=25387).

La nouvelle loi sur les ONG, qui a été adoptée par le Parlement le 6 janvier 2009, est encore plus restrictive. Elle limite, entre autres, les financements extérieurs des organisations non gouvernementales locales à moins de dix pour cent de leur budget et interdit aux groupes de pression de faire campagne pour les libertés civiles (y compris les droits de la femme et de l'enfant), la résolution des conflits ou la démocratisation.<sup>24</sup> Concrètement, cela signifie que toutes les organisations de la société civile recevant plus de dix pour cent de soutien financier de l'étranger ne pourront pas exercer d'activité dans les domaines politiquement sensibles cités. Ce qui s'applique à la majorité des ONG éthiopiennes. La nouvelle loi crée en outre une nouvelle autorité chargée de contrôler les acteurs non étatiques.<sup>25</sup>

Le but du gouvernement est clair: empêcher par cette loi que les ONG nationales et les organisations internationales ne s'engagent activement dans les élections de 2010 et redonnent vie au processus de démocratisation tué dans l'oeuf par le gouvernement en 2005. Le régime montre ainsi clairement qu'il n'est pas prêt à renoncer au pouvoir. L'opposition politique aura bien du mal dans un avenir proche à contester le monopole de pouvoir et d'opinion du gouvernement par des moyens pacifiques et démocratiques. Cette loi fournit des arguments à ceux qui depuis longtemps déjà prônent la lutte armée, ce qui se reflète aussi sur la situation en matière de sécurité.

### 3 Situation en matière de sécurité

#### 3.1 Situation générale

D'après les indications du DFAE, la «situation en matière de sécurité en Ethiopie est instable» et une dégradation est possible à brève échéance dans toutes les régions du pays.<sup>26</sup> Le ministère des affaires étrangères allemand rapporte que selon des organes de sécurité éthiopiens, il existe actuellement «un risque accru d'attaques terroristes sur l'ensemble du pays».<sup>27</sup> Ces trois dernières années, les attentats à la bombe qui se sont multipliés à Addis Ababa et dans d'autres villes de province ont fait des victimes à la fois parmi les militaires et la population civile.<sup>28</sup> Les autorités éthiopiennes attribuent ces attentats à l'*ONLF*, à l'*OLF* et indirectement aussi à Asmara.<sup>29</sup> En dépit des dénégations véhémentes de ces organisations, le fait est que l'opposition armée éthiopienne est redevenue active depuis 2006.

<sup>24</sup> Voir l'analyse détaillée de la loi sur les ONG publiée par Human Rights Watch: Human Rights Watch's Analysis of Ethiopia's Draft Civil Society, 13 octobre 2008: Law, [www.hrw.org/sites/default/files/related\\_material/HRW.NGO.Law.Analysis.pdf](http://www.hrw.org/sites/default/files/related_material/HRW.NGO.Law.Analysis.pdf).

<sup>25</sup> Sur les conséquences de la loi sur les ONG, voir: Human Rights Watch: Ethiopia: New Law Ratchets up Repression, 8 janvier 2009: [www.hrw.org/en/news/2009/01/08/ethiopia-new-law-ratchets-repression](http://www.hrw.org/en/news/2009/01/08/ethiopia-new-law-ratchets-repression).

<sup>26</sup> DFAE: Conseils aux voyageurs pour l'Ethiopie, état au 14 mai 2009: [www.eda.admin.ch/eda/de/home/travad/hidden/hidde2/ethiop.html](http://www.eda.admin.ch/eda/de/home/travad/hidden/hidde2/ethiop.html).

<sup>27</sup> Auswärtiges Amt: Äthiopien: Reise- und Sicherheitshinweise, état au 14 mai 2009: [www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Laenderinformationen/Aethiopien/Sicherheitshinweise.html](http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Laenderinformationen/Aethiopien/Sicherheitshinweise.html).

<sup>28</sup> Il est facile de dresser la liste des attentats à la bombe de ces trois dernières années en allant sur le site «Worldwide Incidents Tracking System» du US National Counterterrorism Center: <http://wits.nctc.gov/>.

<sup>29</sup> Le Gouvernement éthiopien accuse l'Erythrée de soutenir les groupes rebelles éthiopiens, ce qui est confirmé par diverses sources. Voir, par exemple: Human Rights Watch: Collective Punishment.

## 3.2 Vaste offensive en Ogaden

Il n'y a rien de surprenant à ce que le regain d'activisme de l'*ONLF* dans la région de l'Ogaden ait coïncidé avec l'intervention éthiopienne en Somalie en décembre 2006. En janvier 2007, l'*ONLF* attaqua des convois de l'armée, prit d'assaut des postes de police et enleva des membres du gouvernement régional. En avril 2007, le raid de l'*ONLF* sur le camp de base d'une société d'exploitation de pétrole chinoise dans la région Somali au cours duquel 65 Ethiopiens et 9 ressortissants chinois furent tués, eut de graves conséquences.<sup>30</sup> Il est très probable que c'est cette attaque qui poussa le Premier ministre Meles Zenawi à lancer une vaste offensive contre l'*ONLF* le 9 juin 2007.

Comme en Somalie, les forces de sécurité ne semblent pas avoir hésité longtemps sur le choix des moyens pour combattre l'*ONLF*.<sup>31</sup> Les organisations des droits de l'homme rapportent des arrestations arbitraires en masse, des tortures, des viols, des exécutions sommaires, des incendies de villages et des déportations de la population.<sup>32</sup> Il convient toutefois de noter que les forces de sécurité ne sont pas les seules à commettre des exactions, l'*ONLF* est lui aussi accusé de meurtres de civils.<sup>33</sup> Si le pire des affrontements en Ogaden semble désormais appartenir au passé, la situation en matière de droits de l'homme dans le pays n'en continue pas moins d'inquiéter les organisations non gouvernementales.<sup>34</sup>

La situation dans la région d'Oromo, où les forces de sécurité procèdent à des arrestations massives de supposés sympathisants de l'*OLF* et les maintiennent en prison pendant des mois sans chef d'accusation formel, est elle aussi préoccupante.<sup>35</sup>

## 3.3 Le conflit frontalier entre l'Éthiopie et l'Erythrée

Malgré la sentence de la commission arbitrale *Ethiopia-Eritrean Boundary Commission (EEBC)*, les tensions restent vives avec l'Erythrée à propos du conflit non résolu sur le tracé de la frontière.<sup>36</sup> L'International Crisis Group a récemment attiré l'attention sur le risque d'une reprise des hostilités. Les deux pays ont massé des troupes dans la région frontalière et l'expulsion de fait de la Mission des Nations

---

War Crimes and Crimes against Humanity in the Ogaden area of Ethiopia's Somali Region, 12 juin 2008, p. 30: [www.hrw.org/sites/default/files/reports/ethiopia0608\\_1.pdf](http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/ethiopia0608_1.pdf).

<sup>30</sup> L'*ONLF* libéra rapidement les sept Chinois enlevés lors de cette attaque tout en menaçant d'autres raids sur des sites d'exploitation pétrolière étrangers. BBC News: Scores die in Ethiopia oil attack: <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/6588055.stm>.

<sup>31</sup> Sur l'intervention et les graves violations des droits de l'homme de l'armée éthiopienne en Somalie, voir les explications ci-dessous.

<sup>32</sup> En s'appuyant sur des sources dignes de foi, Human Rights Watch conclut que ces violations des droits de l'homme sont en fait une stratégie ciblée des forces de sécurité pour mettre un terme au soutien dont bénéficie l'*ONLF*. Human Rights Watch: Collective Punishment. War Crimes and Crimes against Humanity in the Ogaden area of Ethiopia's Somali Region, 12 juin 2008, p. 33 ss.: [www.hrw.org/sites/default/files/reports/ethiopia0608\\_1.pdf](http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/ethiopia0608_1.pdf).

<sup>33</sup> *ibid.*, p. 99 ss.

<sup>34</sup> Amnesty International: Ethiopia. Submission to the UN Universal Periodic Review. Sixth Session of the UPR Working Group of the Human Rights Council. November-December 2009. 13 avril 2009, p. 4: [www.amnesty.org/en/library/info/AFR25/004/2009/en](http://www.amnesty.org/en/library/info/AFR25/004/2009/en).

<sup>35</sup> *ibid.*, p. 5 et Human Rights Watch: World Report 2009: Ethiopia – Events of 2008, janvier 2009: [www.hrw.org/en/node/79222](http://www.hrw.org/en/node/79222).

<sup>36</sup> Voir: Fondation Heinrich Böll: Politischer Jahresbericht Äthiopien, Juni 2007 – Juni 2008, p. 9 s.: [www.boell.de/downloads/weltweit/2008\\_Aethiopien\\_Endv.pdf](http://www.boell.de/downloads/weltweit/2008_Aethiopien_Endv.pdf) Le libellé exact de la sentence figure sur le site [www.un.org/NewLinks/eebcarbitration/](http://www.un.org/NewLinks/eebcarbitration/).

unies en Ethiopie et en Erythrée (*UNMEE*) a créé une situation potentiellement explosive.<sup>37</sup>

Les deux parties ayant conscience qu'elles n'ont pas intérêt à reprendre les hostilités essaient d'augmenter chaque fois que possible la pression politique et le coût économique du conflit pour l'adversaire. L'Erythrée tente sciemment d'affaiblir le gouvernement éthiopien en soutenant l'opposition intérieure éthiopienne, d'une part, et les opposants régionaux, comme l'Union des tribunaux islamistes (*United Islamic Courts, UIC*) en Somalie, d'autre part. Le gouvernement éthiopien poursuit le même but en cautionnant la reformation de l'opposition érythréenne qui s'entre-déchire au sein de l'Alliance démocratique érythréenne (*Eritrean Democratic Alliance*).<sup>38</sup>

### 3.4 L'intervention éthiopienne en Somalie

Le conflit frontalier non résolu ne fait qu'aggraver l'instabilité structurelle dans la Corne de l'Afrique. L'intervention éthiopienne en Somalie peut en partie être considérée comme une guerre représentative de ce conflit.<sup>39</sup> Les autorités éthiopiennes tentèrent initialement – sans succès – de s'entendre avec l'*UIC*, qui avait pris le contrôle de Mogadiscio en juin 2006.<sup>40</sup> Mais après l'aide apportée par l'Erythrée par l'envoi d'armes, d'instructeurs et de soldats, le gouvernement éthiopien ne se contenta plus du rôle d'observateur. La nuit de Noël 2006, les troupes éthiopiennes se mirent en marche, reprirent Mogadiscio en quelques jours et y installèrent un gouvernement fédéral de transition (*Transitional Federal Government, TFG*).

Même si l'intervention éthiopienne fut en grande partie menée dans l'intérêt (et avec le soutien) des Etats-Unis dans le cadre de la «guerre contre le terrorisme», l'Ethiopie y trouva largement son compte. Le gouvernement éthiopien redoutait, non sans raison, que cela ne débouche sur de nouveaux troubles et de nouvelles activités, par exemple, du groupe somalien *Al-Ittihad al-Islami (AIAI)* dans la vaste province de l'Ogaden revendiquée par la Somalie.<sup>41</sup> L'Ethiopie craignait en outre que

<sup>37</sup> International Crisis Group: Beyond the Fragile Peace Between Ethiopia and Eritrea: Averting New War. Africa Report N° 141, 17 juin 2008, p. 1: [www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=5490&l=1](http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=5490&l=1).

<sup>38</sup> *ibid.*, p. 13 ss.

<sup>39</sup> Human Rights Watch: «So Much to Fear». War Crimes and the Devastation of Somalia, 8 décembre 2008, p. 89: [www.hrw.org/en/reports/2008/12/08/so-much-fear-0](http://www.hrw.org/en/reports/2008/12/08/so-much-fear-0).

<sup>40</sup> L'*UIC* prit le pouvoir en juin 2006 à Mogadiscio et dans la partie Sud de la Somalie, rétablissant ainsi pour la première fois depuis plus de 15 ans une stabilité et une sécurité relatives dans cette ville. C'est pourquoi elle bénéficia du soutien accru de la population en dépit de l'instauration d'une jurisprudence islamique rigoureuse. Fondation Heinrich Böll: Politischer Jahresbericht Äthiopien, Juli 2006 – Juli 2007, p. 2 s.: [www.boell.de/downloads/weltweit/Pol\\_Jb\\_Aethiopien\\_2006\\_2007.pdf](http://www.boell.de/downloads/weltweit/Pol_Jb_Aethiopien_2006_2007.pdf).

<sup>41</sup> L'*AIAI* est l'une des organisations terroristes somaliennes créées dans les années 80, qui sont soupçonnées d'être liées à Al Qaïda. Après une série de défaites militaires à la fin des années 90, l'*AIAI* changea de stratégie et se scinda en petites cellules autonomes. Les activités d'*AIAI* ne se limitaient pas à la Somalie mais s'étendaient à la région de l'Ogaden en Ethiopie, où quelques cellules semblent encore actives. Même si aujourd'hui *AIAI* n'est plus une organisation structurée et centralisée, ses ex-membres sont toujours présents en Somalie, dans le commerce, dans les écoles coraniques mais aussi en tant que membres actifs du groupe islamiste encore plus radical, *Al Shabaab*. Voir: Kenneth J. Menkhaus: Somalia and Somaliland: Terrorism, Political Islam, and State Collapse, in: Robert I. Rotberg (ed.): *Battling Terrorism in the Horn of Africa*. Baltimore 2005, p. 23–47.

le pays ne soit confronté à un nouveau front ennemi en raison du soutien de l'Erythrée à l'*UIC*.<sup>42</sup>

Malgré le soutien éthiopien, le *TFG* échoua dans sa tentative pour s'imposer comme le gouvernement légitime de la Somalie. La résistance somalienne contre la puissance d'occupation éthiopienne, en premier lieu l'islamiste *Al Shabaab*, infligea à plusieurs reprises de lourdes pertes aux troupes éthiopiennes et réussit même à reprendre le contrôle de plusieurs villes. Les affrontements firent des centaines de milliers de réfugiés, coûta la vie à des milliers de civils et se traduisit par une catastrophe humanitaire dans le Sud de la Somalie.<sup>43</sup> Les troupes éthiopiennes se retirèrent en janvier 2009 sans changement majeur dans la situation de départ qui avait justifié l'intervention.

Finalement, les Ethiopiens durent reconnaître eux aussi que leur intervention en Somalie fut un échec. Ni l'achèvement du processus de paix de Djibouti<sup>44</sup>, l'instauration d'un gouvernement d'unité, l'élection d'un nouveau président ou l'arrivée de troupes africaines de maintien de la paix n'avait réussi à stabiliser la Somalie.<sup>45</sup> Avec l'intervention somalienne et les violations massives des droits de l'homme qui y sont associées, l'Ethiopie s'est fait de nouveaux ennemis et les séquelles de cet engagement menacent de déstabiliser encore davantage la région.

### 3.5 Relations entre les groupes ethniques et les communautés religieuses

L'Ethiopie n'est pas seulement confrontée à des tensions internationales mais aussi à des conflits locaux entre divers groupes ethniques. Ces dernières années, des affrontements violents ont eu lieu dans toutes les régions du pays où ils ont fait des centaines de victimes et des dizaines de milliers de déplacés. Les régions les plus touchées sont les zones frontalières des Etats régionaux, comme Afar, Gambia, Beni-Shangui, Oromia, Somali et Southern Peoples' State.<sup>46</sup> Bien souvent, les confrontations ne prennent fin qu'avec l'intervention des forces de sécurité. Dans la plupart des cas, ces conflits ont leur origine dans la lutte pour le contrôle de ressources limitées, comme la terre et l'eau, mais aussi pour le pouvoir politique dans

<sup>42</sup> International Crisis Group: Beyond the Fragile Peace Between Ethiopia and Eritrea: Averting New War. Africa Report N° 141, 17 juin 2008, p. 16 s.: [www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=5490&l=1](http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=5490&l=1).

<sup>43</sup> Pour de plus amples informations sur les violations massives des droits de l'homme perpétrées en Somalie par les divers groupes armés, voir le rapport de Human Rights Watch: «So Much to Fear». War Crimes and the Devastation of Somalia, 8 décembre 2008: [www.hrw.org/en/reports/2008/12/08/so-much-fear-0](http://www.hrw.org/en/reports/2008/12/08/so-much-fear-0).

<sup>44</sup> Pour de plus amples informations sur le processus de paix de Djibouti, le gouvernement de transition et l'élection d'un nouveau président, voir: K. P. Niamey: Wahl des somalischen Präsidenten in Djibouti. Sheikh Sharif Ahmed – Bollwerk gegen die Extremisten, Neue Zürcher Zeitung, 1<sup>er</sup> février 2009: [www.nzz.ch/nachrichten/international/wahl\\_des\\_somalischen\\_praesidenten\\_in\\_djibouti\\_1.1856216.html](http://www.nzz.ch/nachrichten/international/wahl_des_somalischen_praesidenten_in_djibouti_1.1856216.html).

<sup>45</sup> En mai 2009, les agences de presse internationales ont rapporté presque quotidiennement de nouveaux affrontements, des douzaines de civils tués et des centaines de nouvelles personnes déplacées en Somalie. Voir, par exemple, les communiqués des agences de presse sur: [www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/doc106?OpenForm&view=rwpluspublished&po=0&ct=News&rc=1&cc=som&so=8&stc=or\(NAM\)&offset=0&hits=50&sortby=rwpubdate&sortdirection=descending](http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/doc106?OpenForm&view=rwpluspublished&po=0&ct=News&rc=1&cc=som&so=8&stc=or(NAM)&offset=0&hits=50&sortby=rwpubdate&sortdirection=descending).

<sup>46</sup> Pour de plus amples informations sur les affrontements entre les groupes ethniques voir: United States Department of State: Country Reports on Human Rights Practices – Ethiopia, 6 mars 2007 (2006), 11 mars 2008 (2007), 25 février 2009 (2008): [www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/](http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/).

la région concernée.<sup>47</sup> Les tensions sont aggravées par la sécheresse récurrente qui touche les différentes régions du pays et constitue une autre source potentielle de conflits.

En revanche, les relations entre les communautés religieuses, à savoir les chrétiens orthodoxes et les musulmans sunnites, sont rarement la cause de violences locales. La Constitution garantit la liberté religieuse, qui est effective dans la pratique. Aussi étonnant que cela puisse paraître, les conflits religieux sont rares. Des incidents comme ceux survenus en septembre et octobre 2006, lorsque des églises et des mosquées furent incendiées et des dizaines de personnes tuées lors d'affrontements entre chrétiens orthodoxes et musulmans, sont une exception. On entend parfois des minorités religieuses, comme des adeptes des différentes religions animistes ou des protestants, se plaindre de discriminations de la part des autorités, en particulier lors de l'attribution de terrains pour la construction d'églises ou de cimetières.<sup>48</sup> Cela dit, dans la réalité la tolérance religieuse est la règle.

## 4 Constitution et système judiciaire

### 4.1 La Constitution éthiopienne de 1995

L'Éthiopie est de par sa Constitution de 1995 une démocratie parlementaire. Le Parlement est composé de deux chambres, le Conseil des représentants des peuples (House of People's Representatives)<sup>49</sup> et le Conseil de la Fédération (House of the Federation)<sup>50</sup>. Les membres du Conseil des représentants des peuples sont élus tous les cinq ans par le peuple et les membres du Conseil de la Fédération désignés par les gouvernements régionaux et le gouvernement national. Le Parlement élit le Chef de l'État éthiopien, qui remplit essentiellement des fonctions protocolaires.<sup>51</sup> Alors que la Constitution prévoit le partage du pouvoir, dans la pratique, le pouvoir exécutif est concentré entre les mains du Premier ministre, poste occupé depuis 1995 par Meles Zenawi. Le gouvernement exerce une grande influence sur le Parlement, qui est appelé à débattre mais n'a qu'une portée politique limitée.<sup>52</sup>

La société éthiopienne est extrêmement diversifiée. Elle se compose de plus de 77 groupes ethniques, qui parlent une centaine de langues et d'innombrables dialectes

<sup>47</sup> Pour de plus amples informations sur les conséquences du modèle fédéral éthiopien sur les affrontements (croissants) entre les groupes ethniques pour le contrôle politique voir: Nadia von Bassewitz und Hartmut Heß: 10 Jahre ethnischer Föderalismus in Äthiopien. Zwischen nationaler Selbstbestimmung und Balkanisierung. Friedrich Ebert Stiftung, Mai 2005, p. 18 s.: <http://library.fes.de/pdf-files/iez/50161.pdf>.

<sup>48</sup> United States Department of State: 2008 Country Report on Human Rights Practices – Ethiopia, 25 février 2009, p. 14 s.: [www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm](http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm); voir aussi: United States Department of State: Ethiopia. International Religious Freedom Report 2007: [www.state.gov/g/drl/rls/irf/2007/90097.htm](http://www.state.gov/g/drl/rls/irf/2007/90097.htm).

<sup>49</sup> Voir le site officiel du «House of People's Representatives»: [www.ethiobar.net](http://www.ethiobar.net).

<sup>50</sup> Voir le site officiel du «House of the Federation»: [www.hofethiopia.org/HOF/HOF\\_History.html](http://www.hofethiopia.org/HOF/HOF_History.html).

<sup>51</sup> La Constitution éthiopienne est publiée sur le site officiel du «House of People's Representatives»: [www.ethiobar.net](http://www.ethiobar.net).

<sup>52</sup> Freedom House: Ethiopia: Country Report 2008: [www.freedomhouse.org/template.cfm?page=22&year=2008&country=7392](http://www.freedomhouse.org/template.cfm?page=22&year=2008&country=7392).

et pratiquent les religions les plus diverses.<sup>53</sup> Si la vie politique et culturelle est influencée par de nombreux groupes ethniques, historiquement les Amhara et les Tigre des hauts plateaux du Nord du pays ont toujours joué un rôle dominant. L'armée aussi, qui est ethniquement très diversifiée, compte un corps d'officiers supérieurs composé principalement de Tigre.<sup>54</sup> La nouvelle Constitution de 1994 ancre le découpage de l'Etat fédéral selon les frontières ethniques, ce qui devait en principe permettre aux groupes ethniques de gérer leurs propres affaires. La décentralisation administrative et financière n'est toutefois pas encore suffisamment avancée pour assurer le développement d'un Etat de droit dans les régions. Des critiques s'élèvent contre le fait que la fédéralisation selon des lignes ethniques aurait conduit à un fédéralisme régional croissant et encouragé les conflits ethniques.<sup>55</sup>

## 4.2 Le système judiciaire éthiopien

L'indépendance des tribunaux est elle aussi garantie par la Constitution. La justice est toutefois mal organisée et chroniquement surchargée, si bien que les personnes inculpées sont rarement présentées devant un juge dans les délais réglementaires. Les conditions d'emprisonnement sont très mauvaises. Les prisons sont remplies à craquer, les prisonniers sont mal nourris et les conditions d'hygiène sont déplorables. Les tribunaux sont soumis à des pressions politiques et à l'influence de l'exécutif, qui a déjà retiré des affaires délicates à des juges qui n'étaient pas considérés comme politiquement «fiables».<sup>56</sup>

Le droit pénal éthiopien prévoit la peine de mort pour une variété de crimes et de délits, comme les crimes et délits contre l'Etat, le génocide, la lâcheté devant l'ennemi, le meurtre ou les attaques à main armée. L'exécution nécessite l'accord du Chef d'Etat. En règle générale, les délits financiers sont punis de peines d'emprisonnement et très rarement de la peine de mort. Depuis 1998, il existe un moratoire de fait sur la peine de mort, qui fut toutefois levé par l'exécution d'un détenu en août 2007. Si aucune exécution n'a eu lieu jusqu'en mai 2009, leur reprise n'est pas exclue puisque des dizaines de condamnés à mort attendent d'être exécutés.<sup>57</sup>

<sup>53</sup> Le Département d'Etat américain estime que la population éthiopienne se répartit comme suit: Oromo 40 %, Amhara 25 %, Tigre 7 %, Somali 6 %, Sidama 9 %, Gurage 2 %, Wolaita 4 %, Afar 4 %, autres nationalités 3 %. La répartition par appartenance religieuse est la suivante: chrétiens orthodoxes éthiopiens 40 %, musulmans (sunnites) 45–50 %, protestants 5 % et le restant animistes, United States Department of State: Background Note: Ethiopia, janvier 2009: [www.state.gov/r/pa/ei/bgn/2859.htm](http://www.state.gov/r/pa/ei/bgn/2859.htm).

<sup>54</sup> United States Department of State: 2008 Country Report on Human Rights Practices – Ethiopia, 25 février 2009, p. 24: [www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm](http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm).

<sup>55</sup> Pour de plus amples informations sur le fédéralisme ethnique en Ethiopie voir: Nadia von Bassewitz und Hartmut Heß: 10 Jahre ethnischer Föderalismus in Äthiopien. Zwischen nationaler Selbstbestimmung und Balkanisierung. Friedrich Ebert Stiftung, Mai 2005: <http://library.fes.de/pdf-files/iez/50161.pdf>.

<sup>56</sup> United States Department of State: 2008 Country Report on Human Rights Practices – Ethiopia, 25 février 2009, p. 6: [www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm](http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm).

<sup>57</sup> Amnesty International: Ethiopia – Report 2008: [www.amnesty.org/en/region/ethiopia/report-2008](http://www.amnesty.org/en/region/ethiopia/report-2008).

### 4.3 La garantie des droits de l'homme

La Constitution éthiopienne garantit expressément les droits de l'homme. L'Ethiopie a également ratifié une série de conventions des Nations unies relatives aux droits de l'homme, comme le pacte social et le pacte civil.<sup>58</sup> Malheureusement ces droits fondamentaux inscrits dans la Constitution ne sont pas traduits dans la pratique, comme le montrent des récits, crédibles, d'arrestations arbitraires, d'emprisonnements pendant des mois sans chef d'accusation, de maltraitance et de torture, d'assassinats par les forces de sécurité, de violence faite aux femmes et aux enfants, etc.<sup>59</sup>

A l'évidence, l'Etat et la justice n'ont aucune envie de répondre aux accusations proférées par des organisations des droits de l'homme nationales et internationales, comme le montrent les conclusions de la Commission d'enquête parlementaire relatives à l'enquête sur les morts survenus lors des troubles consécutifs aux élections de 2005. Dans son rapport final, la Commission arrivait à la conclusion contradictoire et hautement contestée en matière de politique intérieure selon laquelle si les forces de sécurité avaient bien violé les droits de l'homme en réprimant les démonstrations, ces violations étaient proportionnées et appropriées.<sup>60</sup>

Le gouvernement n'est pas plus montré du doigt dans sa lutte contre le soulèvement en Ogaden dans la région Somali de l'Ethiopie, où auraient été perpétrés selon des organisations des droits de l'homme internationales des violations graves des droits de l'homme. En expulsant des observateurs étrangers, comme le *Comité international de la croix rouge (CICR)*, le gouvernement éthiopien montre qu'il n'entend pas se laisser dicter les moyens utilisés pour lutter contre les soulèvements.<sup>61</sup>

<sup>58</sup> L'Ethiopie a ratifié les conventions suivantes: Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) du 21 décembre 1965; Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pacte social) du 19 décembre 1966; Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Pacte civil) du 19 décembre 1966; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) du 18 décembre 1979; Convention contre la torture et autres formes de peines ou traitements cruels, inhumains, dégradants (CAT) du 10 décembre 1984; Convention internationale des droits de l'enfant (CRC) du 20 novembre 1989. Pour de plus amples informations sur la ratification des conventions de l'ONU voir le site du Bureau du haut commissariat des droits de l'homme des Nations unies: [www.ohchr.org/EN/countries/AfricaRegion/Pages/ETIndex.aspx](http://www.ohchr.org/EN/countries/AfricaRegion/Pages/ETIndex.aspx).

<sup>59</sup> Voir les rapports annuels 2006–2008 du Département d'Etat américain sur la pratique des droits de l'homme: United States Department of State: Country Reports on Human Rights Practices – Ethiopia du 6 mars 2007 (2006), 11 mars 2008 (2007), 25 février 2009 (2008): [www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/](http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/).

<sup>60</sup> Témoins, représentants d'organisations non gouvernementales et leaders d'opposition emprisonnés interrogés par la commission présidée par un juge. En juillet 2006, le président de la commission prit la fuite et son successeur lui aussi en septembre pour avoir refusé de donner suite à l'ordre du Premier ministre Menes Zenawi de modifier le résultat de leurs investigations afin de disculper les forces de sécurité des accusations d'usage excessif de violence. Le rapport d'enquête parlementaire qui a finalement été soumis en novembre 2006 confirme la mort de 193 personnes, un chiffre qui dépasse largement les cas reconnus par la Police et le nombre de 765 blessés, dont 99 femmes et de nombreux enfants. La commission ne mentionna cependant pas d'usage excessif de violence par les forces de sécurité. Amnesty International: Ethiopia – Report 2007: [www.amnesty.org/en/region/ethiopia/report-2007](http://www.amnesty.org/en/region/ethiopia/report-2007).

<sup>61</sup> Le CICR dut retirer ses collaborateurs de l'Ogaden en juillet 2007 après que le gouvernement lui a reproché de soutenir le Front de libération de l'Ogaden (*Ogaden National Liberation Front, ONLF*). Voir: BBC News: Ethiopia deadline for Red Cross, 24 juillet 2007: <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/6913363.stm>; suite aux entraves par les forces de l'ordre à sa liberté de travail, la section suisse de Médecins sans frontières a retiré ses collaborateurs de la région de l'Ogaden en juillet 2007. Voir: BBC News: Ethiopia 'blocking MSF in Ogaden', 1<sup>er</sup> septembre 2007: <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/6973816.stm>.

## 5 Droits de l'homme: catégories de personnes menacées

### 5.1 Situation générale des droits de l'homme

La situation en matière des droits de l'homme en Ethiopie reste préoccupante et n'a cessé de se dégrader aux cours des trois dernières années par rapport à la période de renouveau du «printemps démocratique» de 2005. Les organisations des droits de l'homme rapportent des violations graves et persistantes des droits humains, comme des exécutions extralégales, des disparitions, des tortures, des violences contre les femmes et les enfants, des mutilations sexuelles (FGM), etc. Les actions des forces de sécurité éthiopiennes visent, en premier lieu, les groupes d'opposition armés et, en second lieu, l'opposition légale, les médias indépendants et la société civile contestataire. Les personnes qui exercent leurs activités dans ces domaines sont plus qu'auparavant menacées de persécutions justifiant une demande d'asile.

### 5.2 Groupes de personnes à risque

Les groupes de personnes à risque suivants sont les plus menacés de poursuites justifiant une demande d'asile:

#### 5.2.1 Les membres des groupes d'opposition armés

Les membres de groupements et d'organisations politiques qui ont choisi la lutte armée sont les plus menacés par les autorités publiques et les forces de sécurité. Il s'agit plus particulièrement du Front de libération de l'Ogaden (*Ogaden National Liberation Front, ONLF*), du Front de libération Oromo (*Oromo Liberation Front, OLF*), d'*Al-Ittihad Al-Islamia (AIA)*, du *Ethiopian National United Patriotic Front (ENUPF)*, du *Front de libération nationale Afar (Afar National Liberation Front, ANLF)* et du *Front de libération Sidamo (Sidamo Liberation Front, SLF)*. Les personnes occupant ou ayant occupé ou soupçonnées d'occuper des postes de responsables dans un tel groupe d'opposition risquent des persécutions pour activités terroristes. Ces dernières années, des centaines de personnes ont de nouveau été arrêtées et souvent emprisonnées pendant des mois sans chef d'inculpation, uniquement sur la base de suspicions d'appartenir à un tel groupe. Ainsi, fin octobre 2008, des dizaines de professeurs d'université, hommes d'affaires et même de simples mères de famille Oromo ont été emprisonnés sous le prétexte d'avoir apporté leur aide à l'*OLF* interdit.<sup>62</sup> Dans le cadre de la vaste offensive contre l'*ONLF* en Ogaden, des personnes suspectées de liens avec l'opposition armée ont pu craindre non seulement une arrestation arbitraire, la torture et le viol mais aussi une exécution extralégale.<sup>63</sup>

<sup>62</sup> United States Department of State: 2008 Country Report on Human Rights Practices – Ethiopia, 25 février 2009, p. 5: [www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm](http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm).

<sup>63</sup> Human Rights Watch mentionne dans son rapport sur la situation en Ogaden en plus des violations massives des droits de l'homme des dizaines de cas d'exécutions arbitraires. Human Rights Watch: Collective Punishment. War Crimes and Crimes against Humanity in the Ogaden area of Ethiopia's Somali Region, 12 juin 2008: [www.hrw.org/sites/default/files/reports/ethiopia0608\\_1.pdf](http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/ethiopia0608_1.pdf).

### 5.2.2 Les membres des groupes d'opposition légaux

Depuis la répression des protestations de masse qui ont suivi les élections générales de 2005, l'opposition légale est elle aussi sujette à des mesures de répression parfois draconiennes. La CUD, ou plus fréquemment aujourd'hui l'*UDJ*, l'*UEDF* et l'*OFDM* sont empêchés de travailler. Leurs bureaux sont pillés et fermés, leurs membres sont menacés, arrêtés, torturés et condamnés. Ainsi, Birtukan Demeksa, la première présidente de l'*UDJ*, fut de nouveau arrêtée en décembre 2008, sous prétexte de n'avoir pas respecté les conditions d'octroi de la grâce dont elle a bénéficié lors d'une allocution en Suède. Des représentants du gouvernement ont confirmé la suspension de sa grâce et la restauration de sa condamnation à une peine de prison à vie.<sup>64</sup> Des membres de l'*OFDM* ainsi que de l'*UEDF* sont emprisonnés à répétition par ce qu'on les soupçonne de soutenir le mouvement de libération illégal *OLF*. Le gouvernement justifie ces mesures répressives par des dispositions de droit pénal, comme la prévention d'activités terroristes.<sup>65</sup> Dans un tel climat, on peut s'attendre à ce que les membres de l'opposition légale soient de nouveau soumis à des mesures de répression renforcées en prévision des élections générales de 2010.

### 5.2.3 Les collaborateurs d'organisations non gouvernementales

Le travail des défenseurs des droits de l'homme, comme le Conseil éthiopien des droits de l'homme (*Ethiopian Human Rights Council, EHRCO*) a toujours été difficile en Ethiopie. L'*EHRCO* publie régulièrement des rapports sur ses investigations relatives aux cas de violations des droits de l'homme signalés. Ces dernières années, les collaborateurs de l'*EHRCO* ont été systématiquement empêchés de travailler et arrêtés par les forces de sécurité. Ainsi, trois membres du comité exécutif de l'*EHRCO* arrêtés le 23 août 2007 furent relâchés deux semaines plus tard sans inculpation.<sup>66</sup>

Il est difficile de prédire l'impact qu'aura la nouvelle loi sur les ONG sur l'activité des ONG non seulement éthiopiennes mais aussi internationales, en particulier les organisations de défense des droits de l'homme.<sup>67</sup> Les dispositions d'exécution ne sont pas encore publiées et la loi n'est pas encore entrée en vigueur. Même si cette loi n'est pas appliquée d'une manière aussi systématique que prévu, elle n'en devrait pas moins remplir sa fonction, à savoir limiter massivement le rayon d'action de la société civile et de l'opposition politique dans les domaines politiquement sen-

<sup>64</sup> Amnesty International: Ethiopia. Submission to the UN Universal Periodic Review. Sixth Session of the UPR Working Group of the Human Rights Council. November–December 2009. 13 avril 2009, p. 5: [www.amnesty.org/en/library/info/AFR25/004/2009/en](http://www.amnesty.org/en/library/info/AFR25/004/2009/en).

<sup>65</sup> Voir: Human Rights Watch: World Report 2009: Ethiopia – Events of 2008, janvier 2009: [www.hrw.org/en/node/79222](http://www.hrw.org/en/node/79222) und United States Department of State: 2008 Country Report on Human Rights Practices – Ethiopia, 25 février 2009, p. 5: [www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm](http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm).

<sup>66</sup> Frontline (Protection of Human Rights Defenders): Good News: Ethiopian human rights defenders released, 11 septembre 2007: [www.frontlinedefenders.org/node/1151](http://www.frontlinedefenders.org/node/1151). Voir également: UK Home Office: Operational Guidance Note – Ethiopia, Mars 2009, p. 3: [www.ukba.homeoffice.gov.uk/sitecontent/documents/policyandlaw/countryspecificasylumpolicyogns/ethiopia.pdf?view=Binary](http://www.ukba.homeoffice.gov.uk/sitecontent/documents/policyandlaw/countryspecificasylumpolicyogns/ethiopia.pdf?view=Binary).

<sup>67</sup> Pour de plus amples informations sur la nouvelle loi sur les ONG voir les commentaires sur la situation politique au chapitre 2.

sibles.<sup>68</sup> La célèbre association éthiopienne de femmes juristes, *Ethiopian Women Lawyers Association (EWLA)*, qui s'investit principalement dans la défense des droits des femmes sans ressources, craint d'ores et déjà pour son existence. Même si elle fait appel à des bénévoles, elle ne pourra pas poursuivre sa mission en ne bénéficiant que d'un financement local.<sup>69</sup> Si besoin est, le régime peut se servir de cette loi pour museler les personnalités les plus critiques.

#### 5.2.4 Les médias

Bien que la liberté d'opinion et de la presse soit inscrite dans la Constitution, des journalistes et éditeurs de journaux critiques ont été régulièrement victimes ces dernières années d'intimidations, de persécutions, d'arrestations et de condamnations à cause de leur travail.<sup>70</sup> Un exemple particulièrement parlant sont les représailles qui ont succédé au compte rendu du procès intenté au très populaire chanteur pop Teddy Afro en 2008.<sup>71</sup> Les répercussions de la nouvelle loi très restrictive sur la presse ne se sont pas encore fait sentir. Il est cependant peu probable que la situation très difficile que vivent les médias critiques en Ethiopie s'améliore de façon substantielle dans un avenir proche. Des dizaines de journalistes choisissent de rester en exil à l'étranger pour se soustraire à des poursuites pénales en Ethiopie.<sup>72</sup>

#### 5.2.5 Les syndicalistes

L'activité des syndicats indépendants est entravée en Ethiopie malgré la liberté d'opinion garantie par la Constitution. Le gouvernement se mêle des affaires des syndicats dans tous les domaines et contrôle pour une grande part la Confédération des syndicats éthiopiens (*Confederation of Ethiopian Trade Unions, CETU*). Beaucoup de syndicalistes sont régulièrement soumis à des intimidations, sont désaisis de leur mandat ou s'exilent tandis que d'autres sont emprisonnés sans procès.<sup>73</sup> L'organisation qui a le plus eu à souffrir de cette répression est l'Association éthiopienne des enseignants (*Ethiopian Teachers Association, ETA*), dont les membres sont licenciés, les réunions interdites et les bureaux fermés. Après les élections de 2005, des dirigeants de l'*ETA* furent arrêtés dans le cadre des mesures de répression contre les opposants sous le prétexte d'incitation à la violence. La plupart fu-

<sup>68</sup> Christian Peters-Berries: Äthiopien: Neues NRO-Gesetz ist eine Gefahr für Friedensarbeit, in: Frient Impulse 01-02 / 2009 (Gruppe Friedensentwicklung), p. 9–11: [www.frient.de/materialien/detaildoc.asp?id=969](http://www.frient.de/materialien/detaildoc.asp?id=969).

<sup>69</sup> Voir l'article sur les conséquences redoutées de la loi sur les ONG sur le travail de l'*EWLA*: Hailu T.: *EWLA in Dilemma*. The Reporter 24 janvier 2009: <http://en.ethiopianreporter.com/content/view/607/1/>.

<sup>70</sup> United States Department of State: 2008 Country Report on Human Rights Practices – Ethiopia, 25 février 2009, p. 10 ss.: [www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm](http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm).

<sup>71</sup> Le chanteur pop Tewodros Kasahun, plus connu sous le nom de Teddy Afro, est une mégastar en Ethiopie. Certaines de ses chansons, qui plaident en faveur de changements politiques, sont devenues cultes après les élections de 2005 en tant qu'hymnes de l'opposition politique. Teddy Afro fut arrêté en avril 2008 pour avoir prétendument écrasé un sans-abri en conduisant en état d'ivresse et condamné en décembre 2006 à 6 années de prison. Une cour d'appel a réduit la peine à 2 ans en février 2009. Teddy Afro n'a cessé de clamer son innocence et ses fans sont convaincus qu'il s'agit d'un procès purement politique. Pour de plus amples informations sur la libération de Teddy Afro voir: [www.freeteddyafro.org/index.php](http://www.freeteddyafro.org/index.php).

<sup>72</sup> Amnesty International: Report 2007, Ethiopia Country Report, London 2007: [www.amnesty.org/en/region/ethiopia/report-2007](http://www.amnesty.org/en/region/ethiopia/report-2007).

<sup>73</sup> Confédération syndicale internationale (CSI): Äthiopien: Jährliche Übersicht über die Verletzungen von Gewerkschaftsrechten (2008): <http://survey08.ituc-csi.org/survey.php?IDContinent=1&IDCountry=ETH&Lang=DE>.

rent libérés après quelque temps sans avoir été inculpés. Le président de l'*ETA* Kassahun Kebede ne sortit de prison qu'en avril 2007, après que la cour suprême l'eut déclaré non coupable. Ces dernières années, les cadres de l'*ETA* ont de nouveau été arrêtés, maltraités et inculpés. De plus, l'*ETA* est particulièrement inquiète de la disparition de deux de ses membres en mars 2008, qui avaient été arrêtés et visiblement torturés en prison.<sup>74</sup> En août 2008, l'*ETA* bien qu'indépendante a dû transmettre tous ses avoirs ainsi que son nom – une partie intégrante de son identité – à une organisation rivale créée par l'Etat en 1993 et soutenue par le gouvernement. Un terme fut ainsi mis à une procédure qui a démarré en 1993 et au cours de laquelle l'*ETA*, une association indépendante et parfaitement légale, s'est vu reconnaître à plusieurs reprises son bon droit par la cour suprême. Ces décisions furent toutefois systématiquement ignorées par le gouvernement jusqu'à ce qu'il ait lui-même obtenu gain de cause.<sup>75</sup>

### 5.2.6 Les femmes et les enfants

Si la Constitution éthiopienne accorde aux femmes les mêmes droits et la même protection qu'aux hommes, c'est loin d'être le cas dans la réalité. La violence domestique, les coups et les viols dans le mariage sont un problème social largement répandu. Les mariages forcés et les mariages d'enfants sont une pratique encore relativement courante dans les campagnes malgré les efforts de l'Etat pour l'enrayer. Le harcèlement sexuel est lui aussi largement répandu et alors qu'il est théoriquement punissable par la loi, les mesures légales ne sont toujours pas appliquées. La grande majorité des fillettes et des femmes éthiopiennes ont subi une forme ou une autre de mutilation sexuelle. D'après le nouveau Code pénal de 2005, cette pratique est pourtant punissable de trois mois à dix ans de prison pour les cas les plus graves, mais à ce jour on ne connaît pas de cas où cette loi ait été appliquée. L'Etat limite la lutte contre cette pratique à des campagnes d'information et de sensibilisation.<sup>76</sup>

### 5.2.7 Les homosexuels

En Ethiopie, l'homosexualité est interdite et punissable de peines d'emprisonnement par le Code pénal. Aucun cas d'application de cette loi n'a été rapporté ces dernières années. En décembre 2008, un groupe de leaders religieux a néanmoins voté une pétition demandant au Parlement d'inscrire l'interdiction des pratiques homosexuelles dans la Constitution.<sup>77</sup>

### 5.2.8 Les membres du Dergue

Le procès en cours depuis longtemps contre Mengistu et d'autres hauts fonctionnaires du Dergue, le gouvernement qui a fait régner la terreur en Ethiopie de 1974 à

<sup>74</sup> United States Department of State: 2008 Country Report on Human Rights Practices – Ethiopia, 25 février 2009, p. 3 et 25 s.: [www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm](http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm).

<sup>75</sup> Confédération syndicale internationale (CSI): Äthiopien: Jährliche Übersicht über die Verletzungen von Gewerkschaftsrechten (2008): <http://survey08.ituc-csi.org/survey.php?IDContinent=1&IDCountry=ETH&Lang=DE>.

<sup>76</sup> United States Department of State: 2008 Country Report on Human Rights Practices – Ethiopia, 25 février 2009, p. 20 ss.: [www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm](http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm).

<sup>77</sup> *ibid.*, p. 25.

1991, s'est achevé en mai 2008. Tous les accusés ont été condamnés pour génocide et crime contre l'humanité. Mengistu et 17 de ses sbires ont été condamnés à mort.<sup>78</sup> 39 autres cadres de haut rang furent condamnés à des peines allant de 23 ans de prison à la prison à vie. On ne connaît pas les sanctions infligées aux personnes qui occupaient sous le Dergue une fonction officielle ou qui ont profité du régime. Les sympatisants du régime ne sont généralement pas poursuivis, à l'exception des personnes coupables de dénonciations ayant entraîné la torture ou la mort.<sup>79</sup>

### 5.2.9 Les Erythréens et les Ethiopiens d'origine érythréenne

La situation des ressortissants érythréens ou des personnes d'origine érythréenne vivant en Ethiopie, qui s'était massivement détériorée suite à la guerre entre l'Ethiopie et l'Erythrée en 1998, s'est encore dégradée. Entre 1998 et 2001, le gouvernement éthiopien aurait déporté plusieurs milliers d'Ethiopiens d'origine érythréenne en Erythrée. Les rapatriements volontaires qui suivirent furent placés sous le contrôle du *CICR*. La nouvelle loi sur la citoyenneté de 2003 donne aux personnes d'origine mixte le droit à la nationalité éthiopienne tandis que la directive de 2004 permettait aux personnes d'origine érythréenne de légaliser leur séjour en Ethiopie.<sup>80</sup> En Ethiopie, il y a un énorme fossé entre les dispositions légales et leur mise en pratique, si bien qu'il faut s'attendre encore aujourd'hui à des discriminations et à un retard dans l'application des textes de loi.<sup>81</sup>

## 6 Situation humanitaire et socio-économique

### 6.1 Boom économique et inflation galopante

Ces cinq dernières années, l'économie éthiopienne a connu un véritable boom avec des taux de croissance à deux chiffres. En dépit de l'escalade des prix du pétrole et des denrées alimentaires, elle a progressé de neuf pour cent en 2008 et les pronostics pour 2009 tablent malgré la crise sur une croissance qui reste forte, mais à un taux plus faible.<sup>82</sup>

Ce sont les classes moyennes urbaines qui ont le plus profité de ce boom économique grâce aux possibilités d'emploi et aux revenus plus élevés mais aussi à un meilleur accès aux biens de consommation et à un logement. Mais les entreprises

<sup>78</sup> Depuis sa chute, Mengistu vit en exil au Zimbabwe et fut donc jugé par contumace. Peter Heinlein: Ethiopia's High Court Sentences Mengistu Haile Mariam to Death, VOA News, 26 mai 2008: [www.voanews.com/english/archive/2008-05/2008-05-26-voa42.cfm](http://www.voanews.com/english/archive/2008-05/2008-05-26-voa42.cfm).

<sup>79</sup> United States Department of State: 2008 Country Report on Human Rights Practices – Ethiopia, 25 février 2009, p. 7: [www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm](http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm).

<sup>80</sup> UK Home Office: Operational Guidance Note – Ethiopia, mars 2009, p. 8: [www.ukba.homeoffice.gov.uk/sitecontent/documents/policyandlaw/countryspecificasylumpolicyogns/ethiopia.pdf?view=Binary](http://www.ukba.homeoffice.gov.uk/sitecontent/documents/policyandlaw/countryspecificasylumpolicyogns/ethiopia.pdf?view=Binary).

<sup>81</sup> Pour de plus amples informations voir: Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR: Äthiopien: Eritreische Herkunft, 11 mai 2009: [www.fluechtlingshilfe.ch/herkunftslaender/africa/aethiopien/aethiopien-eritreische-herkunft](http://www.fluechtlingshilfe.ch/herkunftslaender/africa/aethiopien/aethiopien-eritreische-herkunft).

<sup>82</sup> Bundesagentur für Aussenwirtschaft (bfai): Wirtschaftstrends kompakt: Äthiopien – Jahresmitte 2008, Novembre 2008, p. 2: [www.gtai.de/ext/anlagen/PubAnlage\\_5176.pdf](http://www.gtai.de/ext/anlagen/PubAnlage_5176.pdf).

publiques, qui sont titulaires de généreuses licences d'importation et ont obtenu des commandes de l'Etat, ont elles aussi largement profité de la relance.<sup>83</sup> L'Ethiopie, qui n'en reste pas moins l'un des pays les plus pauvres du monde, se classe en 2008 dans le peloton de queue en ce qui concerne l'Indice de développement humain (*Human Development Index*) du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à la 169<sup>e</sup> place sur 179.<sup>84</sup>

Le taux d'inflation, en forte croissance depuis 2008 en raison des prix du pétrole élevés et de la hausse spectaculaire des prix des denrées alimentaires, est préoccupant. La Banque nationale (*National Bank of Ethiopia, NBE*) annonce une hausse de l'inflation de 2,5 pour cent à 21 pour cent au premier trimestre 2009 par rapport au dernier trimestre de 2008.<sup>85</sup> L'augmentation des prix des denrées alimentaires est dramatique. D'après le *Market Watch Report* du *Programme alimentaire mondial*, en janvier 2009, les denrées alimentaires ont connu une hausse de 60 pour cent par rapport à la même période de l'année précédente.<sup>86</sup> Les causes de la hausse des prix, et plus particulièrement des prix alimentaires, sont variées et pas toujours évidentes. Le Premier ministre Meles Zenawi en attribua la responsabilité, d'une part, à des forces extérieures comme l'augmentation des prix du pétrole en 2008 et, d'autre part, aux commerçants et aux spéculateurs.<sup>87</sup> Il est cependant probable que les hausses de prix, en particulier en ce qui concerne le teff, qui est l'aliment de subsistance en Ethiopie, ont également une origine politique. Ainsi, les organes de commercialisation publics ont fortement augmenté les prix d'achat du teff avant les élections partielles d'avril 2008 pour inciter les petits producteurs à voter pour le parti gouvernemental, l'*EPRDF*. Cela déclencha une escalade des prix, qui obligea le gouvernement à approvisionner les villes en farine subventionnée afin de calmer les esprits.<sup>88</sup>

## 6.2 Persistance de la crise humanitaire

Si les hauts plateaux fertiles ont reçu des pluies abondantes ces dernières années, les zones semi-arides de l'Est et du Sud-Est de l'Ethiopie ont connu des périodes de sécheresse. Au printemps 2008, la sécheresse catastrophique tua des centaines de milliers d'animaux de rente et déclencha une famine parmi la population. La cause de cette famine était non seulement les faibles précipitations, la hausse des prix alimentaires et le nombre de têtes de bétail qui n'est plus adapté aux conditions climatiques dans les vallées mais aussi la proclamation de l'état d'exception dans de vastes étendues de la région Somali suite à la grande offensive lancée contre l'*ONLF*. D'après la *Mission d'enquête de l'ONU* de l'été 2007, l'état d'exception qui a

---

<sup>83</sup> *ibid.*, p. 13.

<sup>84</sup> PNUD: Indices de développement humain: Mise à jour statistique 2008 – Classements IDH: <http://hdr.undp.org/en/statistics/>.

<sup>85</sup> The Reporter: First quarter of 2008/09 observes constant surge in inflation, 9 mai 2009: <http://en.ethiopianreporter.com/content/view/1047/5/>.

<sup>86</sup> The Reporter: Local prices may start to increase onset of hungry season, 21 mars 2009: <http://en.ethiopianreporter.com/content/view/845/5/>.

<sup>87</sup> Groum Abate: Inflation rate hits 38.1 %, Capital, 2 juin 2008: [www.capitalethiopia.com/archive/2008/june/local\\_news.htm](http://www.capitalethiopia.com/archive/2008/june/local_news.htm).

<sup>88</sup> Fondation Heinrich Böll: Politischer Jahresbericht Äthiopien, Juni 2007 – Juni 2008, p. 12: [www.boell.de/downloads/weltweit/JPB\\_2008\\_Aethiopien\\_Endv.pdf](http://www.boell.de/downloads/weltweit/JPB_2008_Aethiopien_Endv.pdf).

empêché les organisations non gouvernementales de faire leur travail serait responsable de la crise humanitaire qui touche ces régions.<sup>89</sup>

Suite à la pression internationale, le gouvernement éthiopien finit par autoriser les Nations unies et quelques rares organisations non gouvernementales à étendre l'aide humanitaire à l'Ogaden, du moins à certaines régions bien définies.<sup>90</sup> La situation en Ogaden n'en reste pas moins critique, comme l'a confirmé en mai 2009 le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (*Office for the Coordination of Humanitarian Action, OCHA*). L'OCHA s'est également inquiété de la détérioration rapide de la sécurité alimentaire et de l'augmentation des cas de dénutrition dans la Région des nations, nationalités et peuples du Sud (*Southern Nationalities People's Region*) et dans le Sud-Est de l'Oromo.<sup>91</sup> L'OCHA avait déjà attiré l'attention en février 2009 sur la situation humanitaire catastrophique, notamment dans la région de Benishangul-Gumuz et de Gambella ainsi que sur la situation de divers déplacés et réfugiés internes de Somalie et d'Erythrée.<sup>92</sup> Alors que la sécheresse est le principal problème dans de nombreuses régions d'Ethiopie, des épisodes de pluies diluviennes, comme en août 2007 et en novembre 2008, provoquent également des dégâts importants et font un grand nombre de victimes.<sup>93</sup>

En Ethiopie, les Nations unies estimaient le nombre de personnes déplacées internes (IDP) qui ont dû abandonner leurs maisons en raison de catastrophes naturelles ou de conflits à 250'000 en mai 2009.<sup>94</sup> Les régions frontalières éthiopiennes sont toutes potentiellement touchées par des crises humanitaires et ont dû ces dernières années faire appel à maintes reprises à l'aide internationale d'urgence. Il convient toutefois de rappeler que le gouvernement éthiopien a lui aussi annoncé ces dernières années des situations de crise humanitaire, qui se sont révélées fausses par la suite. Des critiques ont également accusé le gouvernement éthiopien d'avoir sciemment manipulé l'aide d'urgence dans certains cas.<sup>95</sup>

---

<sup>89</sup> Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA): Ethiopia: Report on the findings from the UN humanitarian assessment mission to the Somali region, 30 août – 5 septembre 2007: [www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/retrieveattachments?openagent&shortid=EGUA-777MV7&file=Full\\_Report.pdf](http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/retrieveattachments?openagent&shortid=EGUA-777MV7&file=Full_Report.pdf).

<sup>90</sup> Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) – Integrated Regional Information Networks (IRIN): Ethiopia: UN and government agree aid delivery to Somali region, 19. Oktober 2007: [www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900sid/LRON-785HTG?OpenDocument&rc=1&cc=eth](http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900sid/LRON-785HTG?OpenDocument&rc=1&cc=eth). Voir aussi: Human Rights Watch: Collective Punishment, 12 juin 2008.

<sup>91</sup> OCHA: Ethiopia: Humanitarian Bulletin – 18 mai 2009: [www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900sid/ASAZ-7S7FMY?OpenDocument&rc=1&cc=eth](http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900sid/ASAZ-7S7FMY?OpenDocument&rc=1&cc=eth).

<sup>92</sup> OCHA: Ethiopia: National Hotspot Map, 5 février 2009: [www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900sid/CVIE-7RHQRQ?OpenDocument&rc=1&cc=eth](http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900sid/CVIE-7RHQRQ?OpenDocument&rc=1&cc=eth).

<sup>93</sup> Pour de plus amples informations sur les inondations d'août 2007 voir: OCHA: Relief Bulletin: Weekly Humanitarian Highlights in Ethiopia, 27 août 2007: [www.reliefweb.int/rw/RWB.NSF/db900SID/LSGZ-76GDNV?OpenDocument&rc=1&emid=FL-2007-000145-ETH](http://www.reliefweb.int/rw/RWB.NSF/db900SID/LSGZ-76GDNV?OpenDocument&rc=1&emid=FL-2007-000145-ETH) et sur les inondations de novembre 2008 voir: OCHA: Ethiopia – Floods Map, novembre 2008: [www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900sid/LPAA-7M2C3H?OpenDocument&rc=1&emid=FF-2008-000227-ETH](http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900sid/LPAA-7M2C3H?OpenDocument&rc=1&emid=FF-2008-000227-ETH).

<sup>94</sup> Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA): Map of IDPs and Refugees in Central and East Africa: March 2009, 14 mai 2009: [www.unhcr.org/refworld/docid/4a13bed90.html](http://www.unhcr.org/refworld/docid/4a13bed90.html).

<sup>95</sup> Voir par exemple: Lutz Mücke: Äthiopien: Der inszenierte Hunger, *Die Zeit*, no 17, 16 avril 2003: [www.zeit.de/2003/17/Aethiopien](http://www.zeit.de/2003/17/Aethiopien).

## 6.2 Soins de santé

L'état sanitaire de la population éthiopienne est très mauvais. La population souffre dans tout le pays de diverses maladies graves, comme le VIH/sida<sup>96</sup>, le paludisme, la tuberculose ainsi que d'autres maladies infectieuses, qui se transmettent notamment par des denrées alimentaires impropres à la consommation. L'accès aux soins de santé est très aléatoire en dehors d'Addis Ababa. Une grande partie des zones rurales n'a toujours pas accès à un système de soins de santé. L'accessibilité aux médicaments de base s'est améliorée ces dernières années et désormais les personnes contaminées par le VIH/sida ont à leur disposition des thérapies antirétrovirales – en partie gratuites.<sup>97</sup>

## 7 Retours

### 7.1 Situation des personnes de retour

Les soins de santé primaires ne sont pas disponibles en tout temps dans toutes les régions du pays. Les conditions d'existence sont extrêmement difficiles pour la majeure partie de la population et une menace pour la vie de la population rurale lorsque les récoltes ne sont pas au rendez-vous. Ces dernières années, la communauté internationale a pratiquement apporté une aide alimentaire sans discontinuer à l'Éthiopie.<sup>98</sup> Même si l'économie éthiopienne s'est fortement développée ces trois dernières années et que la libéralisation limitée de l'économie ouvre des perspectives d'avenir aux personnes de retour au pays qualifiées, les emplois sont encore rares dans les zones urbaines en Éthiopie.<sup>99</sup> Les perspectives sont moins prometteuses pour les personnes moins qualifiées qui retournent au pays. Le renchérissement exceptionnel des produits alimentaires de base constitue une menace pour la vie d'une majorité de la population, également des ménages urbains. Sans moyens financiers suffisants et sans la possibilité de s'appuyer sur un réseau familial et social intact, le retour au pays est impossible, et ce non seulement dans les régions touchées par les graves pénuries en matière d'approvisionnement.

---

<sup>96</sup> D'après les dernières estimations d'ONUSIDA, un million de personnes seraient contaminées par le VIH en Éthiopie: [www.unaids.org/en/CountryResponses/Countries/ethiopia.asp](http://www.unaids.org/en/CountryResponses/Countries/ethiopia.asp).

<sup>97</sup> Pour de plus amples informations sur la situation générale en matière de santé en Éthiopie voir: Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR: Äthiopien: Informationen zum Gesundheitswesen, 10 mars 2006: [www.fluechtlingshilfe.ch/herkunftslaender/africa/aethiopien/aethiopien-informationen-zum-gesundheitswesen](http://www.fluechtlingshilfe.ch/herkunftslaender/africa/aethiopien/aethiopien-informationen-zum-gesundheitswesen).

<sup>98</sup> Pour une aperçu de l'aide apportée par la communauté internationale voir OCHA Financial Tracking System: <http://ocha.unog.ch/fts/pageloader.aspx?page=home>.

<sup>99</sup> Voir les «success stories» de personnes retournées volontairement en Éthiopie publiées par l'Office fédéral des migrations, comme l'ouverture d'un café Internet ou de magasins de produits de beauté: [www.bfm.admin.ch/bfm/de/home/themen/rueckkehr/rueckkehrfoerderung/rueckkehrhilfe\\_kommunikation/rueckkehrhilfe\\_konkret.html](http://www.bfm.admin.ch/bfm/de/home/themen/rueckkehr/rueckkehrfoerderung/rueckkehrhilfe_kommunikation/rueckkehrhilfe_konkret.html).

## 7.2 Le programme d'aide au retour

L'échec de programme d'aide au retour lancé par l'Office fédéral des migrations (OFM) le 1<sup>er</sup> juin 2006 et mis en œuvre avec la collaboration de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) n'est pas surprenant. Ce programme visait à inciter les requérants d'asile à retourner dans leur pays et à faciliter leur réinsertion sociale et professionnelle dans leur pays d'origine. Ce programme, qui au départ devait s'arrêter au 31 mai 2007, a été prolongé par la suite jusqu'à fin décembre 2008.<sup>100</sup> Sur le groupe cible de 100 personnes, 20 personnes seulement ont eu recours à ce programme d'aide au retour. Alors que ce programme est arrivé à son terme, l'ODM propose à tous les requérants d'asile une aide personnalisée au retour.<sup>101</sup> Il n'existe pas en Ethiopie de dispositifs publics ou autres pour les personnes de retour, même pas pour les mineurs non accompagnés.<sup>102</sup>

## 7.3 Les requérants d'asile en Suisse

Durant ces trois dernières années, plus de 200 ressortissants éthiopiens ont déposé une demande d'asile. De janvier à avril 2009, 60 personnes ont demandé l'asile. En avril 2009, 726 ressortissants éthiopiens se trouvaient en Suisse au titre de l'asile, dont 347 ont obtenu l'asile. Les requêtes de 354 personnes sont encore pendantes.<sup>103</sup>

---

<sup>100</sup> OFM: Circulaire 62.21 (1<sup>er</sup> juin 2006) et 62.21.1 (29 mai 2007): [www.bfm.admin.ch/bfm/de/home/themen/rueckkehr/rueckkehrfoerderung/programme\\_im\\_ausland/bgelaufene\\_laenderprogramme.html](http://www.bfm.admin.ch/bfm/de/home/themen/rueckkehr/rueckkehrfoerderung/programme_im_ausland/bgelaufene_laenderprogramme.html). Voir aussi le site du programme de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM): [www.ch.iom.int/programme/laenderprogramme/aethiopien.html](http://www.ch.iom.int/programme/laenderprogramme/aethiopien.html).

<sup>101</sup> Les ressortissants éthiopiens intéressés par un retour bénéficient d'une aide au retour individuelle sous forme d'un pécule de départ de CHF 1000.– et d'une aide pour la réalisation d'un projet sur place de CHF 3000.–. Correspondance personnelle de l'auteur avec l'OFM par un courriel du 15 mai 2009.

<sup>102</sup> UK Home Office: Operational Guidance Note – Ethiopia, mars 2009, p. 13: [www.ukba.homeoffice.gov.uk/sitecontent/documents/policyandlaw/countryspecificasylumpolicyogns/ethiopia.pdf?view=Binary](http://www.ukba.homeoffice.gov.uk/sitecontent/documents/policyandlaw/countryspecificasylumpolicyogns/ethiopia.pdf?view=Binary).

<sup>103</sup> Office fédéral des migrations (OFM): Statistique mensuelle, avril 2009: [www.bfm.admin.ch/etc/medialib/data/migration/statistik/asylstatistik/monatsstatistiken/2009.Par.0007.File.tmp/200904-asylstatistik-d.pdf](http://www.bfm.admin.ch/etc/medialib/data/migration/statistik/asylstatistik/monatsstatistiken/2009.Par.0007.File.tmp/200904-asylstatistik-d.pdf).